**SYNDICAT LA CGT DU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL 63**

**LETTRE ELECTRONIQUE DE DIFFUSION CGT CG 63 n° 226 du 2 octobre 2015**

**ACTUALITÉ**

# Le Préfet donne raison à la CGT et tort au Président qui ne voulait pas respecter les textes

# Une nouvelle fois, le Président du Conseil départemental est pris par la CGT, à défaut, pour ne pas respecter les textes.

**ACTUALITÉ CG Puy-de-Dôme**

Le Préfet donne raison à la CGT et tort au Président qui ne voulait pas respecter les textes
Plan social au CG63
Prochaines réunions Suite Non public, réservé aux syndiqués CGT

**ACTUALITÉ DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**

Mobilisons-nous le 8 octobre 2015 !

**ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE**

Leçon de partage ; Pacte/CICE

**ACTUALITÉ STATUTAIRE**

Protocole Parcours Professionnels Carrières Rémunérations : Pourquoi la CGT ne signe pas
Protocole Parcours Professionnels Carrières Rémunérations :le gouvernement piétine la démocratie sociale
Le Statut des fonctionnaires : une garantie d'abord pour les citoyens

**APPEL A CANDIDATURES**
**LA CITATION DE LA SEMAINE**
**ILS ONT OSE LE DIRE :**
**LE DESSIN DE LA SEMAINE**
**LA PHOTO DE LA SEMAINE**

**ACTUALITE CG Puy-de-Dôme**

**Le Préfet donne raison à la CGT et tort au Président qui ne voulait pas respecter les textes**

SYNDICAT LA CGT
DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL Clermont-Ferrand, le 24 septembre 2015

**Le Préfet donne raison à la CGT et tort au Président qui ne voulait pas respecter les textes.**

Par courrier en date du 7 août 2015, la CGT du personnel départemental demandait au Préfet de vérifier la légalité des règlements intérieurs des CAP du 1er juillet 2015, approuvés par le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Le Préfet par courrier en date du 21 septembre 2015, **donne entièrement raison à la CGT sur le règlement intérieur des CAP** du Conseil départemental du 63 qui n'était pas conforme au décret relatif aux CAP.

La CGT ne peut qu'apprécier les termes employés par le Préfet : « *Vous me faites observer, **à juste titre** que la rédaction de cet article est en contradiction avec l'article 26 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.*
*Je vous informe que **j'ai saisi le président du conseil départemental du Puy-de-Dôme pour lui demander de prendre en compte votre observation dans une nouvelle rédaction du règlement intérieur des CAP.*** »

Seule la CGT avait voté contre le règlement intérieur illégal proposé par le Président.

LA CGT se bat ou s'est battue souvent seule pour faire respecter les textes.

Dans le passé nous avons déjà dû faire respecter la non présence des DG aux votes des CAP, le passage en CAP des changements de résidence administrative des agents, mettre en échec le refus de l'administration d'examiner la situation de tous les agents, le refus de l'administration de faire des propositions d'emplois équivalents pour les agents qui demandent à réintégrer la collectivité suite à une disponibilité ou un détachement, etc...

**Une nouvelle fois, le Président du Conseil départemental est pris par la CGT, à défaut, pour ne pas respecter les textes**.

**Plan social au CG63**

## Plan d'économies du Président

## Heures mensuelles d'information
## Lundi 2 novembre 2015 de 9h à 12h
## à l'hôtel du département.
## Hall CASSIN, entrée publique

L'ensemble du personnel départemental a reçu un courrier du Président du 23 juin 2015, nous annonçant la mise en place d'un plan d'économies et nous appelant *«à la solidarité collective…pour comprendre…que l'effort demandé doit être partagé par tous*.»

Le personnel réuni à l'initiative de l'intersyndicale lors de la réunion mensuelle d'information du 29 septembre 2015 pour débattre des mesures d'économies qui touchent les personnels tant dans leur déroulement de carrière que leurs conditions de travail a voté à l'unanimité moins une voix pour

demander aux organisations syndicales de ne pas assister aux réunions de « négociations » qui vont suivre, de rencontrer les groupes politiques, de réunir les personnels lors d'une nouvelle réunion d'information mensuelle le lundi 2 novembre 2015 de 9 h à 12 h, pour déposer un préavis de grève le lundi 2 novembre à partir de 12 h.

**L'intersyndicale invite l'ensemble du personnel**
**à une réunion mensuelle d'information le lundi 2 novembre 2015 de 9 h à 12 h à l'hôtel du département**
**pour faire le point sur les mesures d'économie annoncées par le Président et le résultat des rencontres, en débattre et recueillir votre avis et vos suggestions**

**Prochaines réunions**

Comité technique : lundi 5 octobre 2015
Commission administrative paritaire : jeudi 15 octobre 2015.

Suite Non public, réservé aux syndiqués CGT

## ACTUALITÉ DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

### Mobilisons-nous le 8 octobre 2015 !

La mobilisation se construit et prend ses sources dans différents secteurs professionnels.

Sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail, mais aussi les statuts et le code du travail, ou encore la protection sociale.

Le 8 octobre est une journée d'actions revendicatives annoncée dès cet été. La Cgt, Solidaires, FSU, l'UNEF et l'UNL appellent à renforcer la mobilisation contre la régression sociale, pour des revendications de progrès et de sortie de crise.

Les infos nationales sont disponibles sur notre site confédéral.

Dans le Puy de Dôme, nos organisations syndicales Cgt, Solidaires, FSU et UNEF cosignent une 1ère expression commune pour appeler les salarié-e-s, précaires, retraité-e-s et la jeunesse à agir, par la grève, les arrêts de travail, les rassemblements à l'entreprise.

Aussi, **une manifestation est organisée ce 8 octobre**. Elle prendra son départ, après un rassemblent à **10h00 vers l'usine des ACC**, où 320 emplois sont menacés et où les salariés sont en lutte. Le point de chute sera la Fac de lettres, avec un **rassemblement Boulevard GERGOVIA**, où se tiendra à 14h00 un Conseil d'Administration public inter-régimes et inter-organismes de la sécurité sociale. Ceci, à l'occasion des **70 ans de la sécurité Sociale**.

En lien direct avec nos revendications, nous devons être nombreux à faire entendre une autre voix pour la sécu et la protection sociale.

La sécu a 70 ans, et on veut que ça dure !

la cgt 63 — Une force à vos côtés — www.cgt63.fr

# Il est temps d'arrêter le massacre !

# Nos décideurs nous trahissent !

- Avec leur Crédit Impôt Compétitivité Emploi (C.I.C.E.), leur pacte de responsabilité et leurs baisses de cotisations, **ils ont fait 230 milliards d'euros de cadeaux aux patrons**. *En 2014, les actionnaires du CAC 40 ont fait + 30 % de profits. Pendant ce temps là, notre sécurité sociale est étranglée.*
- Les lois Macron et Rebsamen aggravent la précarité et dégradent les conditions de travail.
- Par le report des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO, ils essaient de nous forcer à retarder notre départ en retraite à 67 ans. *Ceux qui le pourront, n'auront plus qu'à contribuer aux profits de l'assurance privée.*
- Ils attaquent le droit du travail et les conventions collectives pour empêcher les salarié-e-s de se défendre.
- Ils gèlent le salaire des fonctionnaires, déjà en dessous de la moyenne.
- Avec leur réforme territoriale, ils dépouillent nos collectivités et écrasent la démocratie de proximité.

**Pour les remercier, le patronat ferme et délocalise les entreprises.**

**Il encaisse les profits comme jamais et jette les salarié-e-s au chômage.**

**Il n'y a jamais eu autant d'inégalités : des riches toujours plus riches et toujours plus de pauvres.**

***Pour l'emploi ;***
***Pour des salaires dignes ;***
***Pour nos retraites ;***
***Pour la sécu ;***
***Pour nos services publics ;***
***Pour l'égalité ;***
***Pour le partage.***

## Ensemble, mobilisons nous !

## Défendons nos droits !

Dans les entreprises, c'est aux salarié-e-s de construire la lutte avec leurs syndicats.

**Salarié-e-s, privé-e-s d'emploi, retraité-e-s,**
**Soyons toutes et tous en grève et manifestation,**
**Rendez vous le 08 octobre 2015.**
**Dès 10h devant les ACC,**
**Rue du Pré la Reine à Clermont.**

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

# Cgt / FSU / Solidaires / UNEF du Puy de Dôme

**Communiqué commun :**

- **contre les attaques anti sociales du gouvernement et du MEDEF**
- **contre le détricotage du code du travail**

## Journée nationale d'actionS le 8 octobre

Pour faire échec aux réformes régressives, stopper l'austérité et porter d'autres alternatives, nos organisations syndicales appellent à la mobilisation de masse dans les prochaines semaines.
**Le 8 octobre 2015, notamment, une journée nationale doit permettre aux salariés de d'exprimer leurs colères.**

Des luttes sont menées, partout en France et dans le département pour exiger de travailler mieux et moins, d'améliorer les conditions de travail et de réduire la durée du temps de travail, contre les licenciements, pour exiger aussi la pérennisation et la conquête de nouveaux droits (retraites, protection sociale, garanties collectives), le développement des services publics et la relance industrielle.

**Les revendications existent et de nombreux salariés agissent.**
**Il ne tient qu'à nous, toutes et tous, d'en faire**
**un mouvement porteur de changement et de progrès social.**

Le contexte est difficile : précarité, peurs de représailles, chômage de masse, faiblesse du pouvoir d'achat, individualisme, réduction des droits… ont un impact réel sur la capacité des salarié-e-s à agir.

Cédant aux pressions des puissances financières, au MEDEF, aux injonctions de Bruxelles, le gouvernement déroule une politique qui remet en cause notre modèle social assis sur l'égalité, la justice et la solidarité. Les récentes lois MACRON et REBSAMEN (entre autres), adossés aux projets de casse du Code du Travail ne font qu'accentuer la colère, liée à la dégradation des conditions de vie et de travail.

La bataille idéologique inédite se traduit par des mesures de régression sociale impactant tous les salarié-es. Sous couvert de l'emploi, c'est par exemple la remise en cause des salaires et/ou du temps de travail.
Dans le même temps, la plupart des médias relaient sans vergogne cette stratégie libérale comme étant la seule alternative possible.
Nous devons faire entendre une autre voix !
Pour porter nos revendications, pour gagner, il faut agir !!!

**Nos organisations syndicales appellent l'ensemble des salarié-e-s, des précaires, des retraités et la jeunesse à construire cette mobilisation de masse.**

## L'austérité, ça suffit !

Il y a urgence à "reprendre conscience" :
- des attaques sociales orchestrées par les gouvernements successifs, à l'écoute du patronat et des actionnaires, contre les intérêts des salarié-e-s ;
- des besoins sociaux bien réels (logement, santé, pouvoir d'achat, éducation, loisirs, culture, etc.) ;
- et de la risposte nécessaire, à construire, pour imposer d'autres choix.

Nos militant-e-s et adhérent-e-s se doivent d'impulser le débat le plus large, avec les salarié-e-s, les retraité-e-s et les étudiant-e-s pour construire l'action avec eux, sur les lieux de travail et à l'université, en partant des revendications individuelles et collectives, avec l'objectif d'une convergence indispensable des actions.

La journée du 8 octobre sera donc une journée d'actions revendicatives ; les modalités de ces actions sont en construction et seront communiquées dès que possible. Mais sans attendre, dans chaque entreprise, nos organisations syndicales doivent débattre unitairement des modalités d'action : grève, arrêts de travail, rassemblements...

### Le 8 octobre 2015, à Clermont-Fd : Mobilisons-nous !

**Rassemblement** Rue du Pré la Reine (ACC) à 10h00 / **Manifestation** (Ed.Michelin / Jacobins / Delille / Trudaine / Sablon / Bd Gergovia) et **Rassemblement et pique-nique de luttes** devant la Fac de lettres (nos organismes CAF/ CPAM / CARSAT / URSSAF, organisent une conférence pour les 70 ans de la sécu...)

## LEÇON DE PARTAGE

- **1 167 milliards $ en 2014**
  **60 %** d'augmentation des dividendes depuis 2009 versées aux actionnaires dans le monde.

- **1 % de la population détient 48 % des richesses mondiales.**

- **Prime de départ du PDG d'Alcatel : près de 14 millions d'euros,** soit 10 000 Smic.

- **+ 53,5 milliards d'euros en 1 an** pour les 10 plus grandes fortunes de France, soit une moyenne de 5 milliards d'euros.

  5 milliards d'euros, c'est un salaire de **417 000 000 euro/mois** soit 285 874 fois le Smic.

## L'ARGENT PUBLIC, C'EST NOTRE ARGENT !

## PACTE // CICE

- **20 milliards d'euros** au titre du CICE depuis janvier 2013.

- **20 milliards de baisse de cotisations sociales** (effet des suppressions d'emplois et des bas salaires).
  **Objectifs** : 200 000 emplois et plus d'investissement.

- **Résultat :**
  - ✔ **200 000 chômeurs** supplémentaires
  - ✔ **4 % de baisse d'investissement** dans les entreprises du cac 40 sur un an, **10 %** les deux dernières années.

**ACTUALITÉ STATUTAIRE**

**Protocole Parcours Professionnels Carrières Rémunérations : Pourquoi la CGT ne signe pas**

# Protocole Parcours professionnels Carrières Rémunérations : Pourquoi la CGT ne signe pas

A l'issue de la consultation des agents menée par les organisations de la CGT Fonction publique, celles-ci ont pris la décision de ne pas signer le protocole d'accord issue de la négociation portant sur les Parcours professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) des agents de la Fonction publique.

Soulignons tout d'abord que la négociation s'est ouverte dans un contexte marqué par la politique d'austérité du gouvernement, caractérisée dans la Fonction publique par le gel de la valeur du point d'indice, les suppressions d'emplois, les réformes territoriale et hospitalière synonymes de coupes dans les budgets.

Tout en contestant radicalement cette politique, la CGT, assumant pleinement sa démarche revendicative liant propositions, négociations et luttes, s'est investie pleinement et activement dans les discussions sur PPCR.

La CGT, première organisation syndicale de la Fonction publique, a fortement œuvré avant et durant les négociations pour aboutir aux avancées contenues dans le protocole : il en va ainsi notamment des revalorisations de grille, des conversions d'une petite part des primes en points d'indice, du passage en catégorie A de la filière médico-sociale, d'un plan d'actions visant à garantir l'égalité professionnelle femmes/hommes, des 3 grades au lieu de 4 dans la catégorie C, de la garantie de dérouler deux grades sur une carrière complète, de créer un droit à la mutation volontaire dans l'hospitalière, de l'engagement de revaloriser les carrières des agents de maîtrise.

Ces points positifs sont évidemment aussi le fruit des luttes des personnels.

Ces mesures ne sont pour autant pas suffisantes pour emporter la signature de la CGT. A l'issue de la réunion de leurs organismes directeurs, les organisations CGT des trois versants de la Fonction publique ont décidé de s'adresser aux fonctionnaires et agents non-titulaires pour leur présenter les motivations de leur décision de ne pas signer le protocole.

Dans leur majorité, les réunions de consultation organisées par la CGT ont exprimé la volonté de ne pas signer ce protocole compte tenu de ses fortes insuffisances.

La première partie du protocole réaffirme de manière forte un certain nombre de principes fondamentaux quant au Statut général des fonctionnaires et à la conception républicaine de la Fonction publique, mais l'écart n'en reste pas moins considérable entre cette réaffirmation et la politique concrète de ce gouvernement qui met la Fonction publique à la diète, poursuit les suppressions de postes, coupe dans les budgets, met à mal les missions publiques. Les déclarations anti-fonctionnaires du ministre de l'Economie confirment qu'en la matière, les engagements gouvernementaux ne peuvent être pris pour argent comptant.

Les principales mesures du protocole ne sont envisagées qu'à partir de 2017, certaines étant même programmées pour n'entrer en application qu'en 2018, 2019 ou 2020, engageant ainsi le prochain gouvernement dont l'orientation

politique est pour le moins incertaine. Le gouvernement aurait dû pleinement s'engager sur la mandature actuelle. Les agents ont déjà trop attendu et ce calendrier est donc parfaitement inacceptable !

Plusieurs engagements sont trop diffus et leur application n'est pas datée. Il en va ainsi par exemple de la revalorisation statutaire des agents de maîtrise, renvoyée à un futur groupe de travail dans des conditions non définies. La suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimale (dans les versants territorial et hospitalier) pourrait conduire à un ralentissement des déroulements de carrière. Cet allongement de carrière financerait de façon inacceptable une partie de la revalorisation des grilles.

La garantie de dérouler au moins deux grades entièrement sur une carrière complète – qui, potentiellement, constitue une avancée importante - est articulée à la détermination par décret de ratios nationaux promus-promouvables selon des modalités qui demeurent inconnues. La CGT avait demandé que cette garantie soit transcrite dans une loi et n'a pas été entendue sur ce point.

Des problèmes de reclassement apparaissent pour le passage des anciennes grilles aux nouvelles. Des agents, notamment en fin de carrière, se trouveraient sur certaines périodes à un indice inférieur à celui qu'ils auraient eu avec les grilles actuelles. Une clause de sauvegarde aurait dû être prévue pour de tels cas.

La CGT refuse l'accompagnement statutaire des restructurations dans la Fonction publique, par la référence aux corps interministériels ou à de nouvelles fusions de corps sur le versant de l'Etat.

Plusieurs des accords précédemment signés n'ont pas été pleinement appliqués. Il en va ainsi des accords sur la résorption de la précarité et sur la santé au travail. Sur plusieurs points, le gouvernement actuel n'a pas œuvré à les faire respecter. Cela pose clairement une question de confiance.

Ces raisons principales conduisent donc la CGT à ne pas signer le protocole PPCR. En refusant de prendre en compte ces points durs que la CGT lui avait signalé de longue date, le gouvernement a pris, en toute connaissance de cause, la responsabilité que la principale organisation de la Fonction publique ne signe pas le document final. Sur des bases nouvelles, la CGT demeure disponible pour une reprise des négociations sur les enjeux de PPCR.

**La CGT dénonce le chantage du gouvernement qui se dit prêt aujourd'hui, faute d'un accord, à renoncer à toute mesure de revalorisation du point d'indice et des carrières.**

**La CGT réaffirme la priorité absolue qui doit être donnée à l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, augmentation sans laquelle toute réforme des carrières et des parcours professionnels est vouée à l'échec, car le décrochage avec l'inflation future annulerait les revalorisations de la grille indiciaire.**

La CGT appelle les agents de la Fonction publique à agir massivement et unitairement pour porter leurs revendications en matière d'emplois, de missions, de salaires, de moyens budgétaires et de services publics de proximité.

**Dans ce cadre, la journée d'action interprofessionnelle du 8 octobre constitue une étape incontournable de ce processus.**

Montreuil, le 29 septembre 2015

**Protocole Parcours Professionnels Carrières Rémunérations : le gouvernement piétine la démocratie sociale**

# Le gouvernement piétine la démocratie sociale

Après la décision prise hier par la CGT de ne pas le signer, le projet de protocole portant sur les Parcours professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) des agents de la Fonction publique ne peut pas faire l'objet d'un accord majoritaire tel que prévu par la loi sur le dialogue social dans la Fonction publique, accord majoritaire qui constitue un acquis démocratique pour lequel la CGT a milité et auquel elle demeure très attachée.

Confirmant son désintérêt pour la démocratie sociale, le Premier ministre vient d'annoncer que malgré cette impossibilité de parvenir à un accord majoritaire, le gouvernement appliquerait le protocole PPCR de manière unilatérale.

En échec politique avec les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, le gouvernement n'hésite donc pas à changer les règles du jeu et décide de passer en force.

Contrairement à ce qu'affirme Manuel VALLS, l'irresponsabilité et l'immobilisme ne sont pas du côté de la CGT qui a été force de propositions durant toute la longue négociation sur PPCR et qui a pris le temps de la plus large consultation démocratique des personnels avant d'arrêter sa position.
C'est bien le Premier ministre qui, en refusant d'entendre nos légitimes revendications sur le protocole et en passant outre le résultat des négociations, fait preuve de la plus grande irresponsabilité et d'une dérive autoritariste particulièrement préoccupantes et inacceptables.

Mis à la diète avec le gel de la valeur du point, confrontés aux suppressions d'emplois et la mise à mal des missions publiques, les agents de la Fonction publique sont aujourd'hui de surcroît méprisés dans leur expression démocratique.

La CGT appelle les personnels à construire la riposte la plus unitaire possible et à se mobiliser massivement le 8 octobre prochain à l'occasion de la journée d'action interprofessionnelle et au-delà pour obtenir les avancées indispensables à la Fonction publique et à ses agents

Montreuil, le 30 septembre 2015.

## Le Statut des fonctionnaires : une garantie d'abord pour les citoyens

Emmanuel Macron vient à nouveau de s'illustrer par des déclarations dignes de la droite la plus libérale. Après avoir ravi le MEDEF en attaquant les 35h, l'ancien banquier d'affaires vient de s'attaquer au Statut des fonctionnaires. Cette stratégie du bouc émissaire, largement utilisée sous Sarkozy, vise avant tout à ce que les regards se détournent de l'échec total du gouvernement en matière économique et sociale, en particulier sur le front de la lutte contre le chômage.

En réponse à Macron, la CGT Fonction publique rappelle tout d'abord que l'un des principes régissant la carrière des fonctionnaires est celui de la garantie de l'emploi, et non celui de l'emploi à vie, qui relève du domaine du mythe.

La CGT souligne surtout que la garantie de l'emploi est avant toute autre chose une garantie pour les citoyens. En 2003, le Conseil d'Etat a rappelé que les principes statutaires fondamentaux de la Fonction publique, dont la garantie de l'emploi, sont « destinés à assurer l'égal accès aux emplois publics, à garantir les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme et à donner à la puissance publique les moyens d'assurer ses missions sur tout le territoire dans le respect des règles d'impartialité et de continuité ». La garantie de l'emploi est donc, dans le cadre républicain, un moyen d'assurer aux usagers un service public rendu de manière impartiale, par des agents préservés des pressions politiques et partisanes.

Au travers de la sortie du ministre de l'Economie, c'est bien le risque d'une instrumentalisation partisane de l'administration qui est posé, et donc la notion même de service public pour l'intérêt général.

Enfin, pour la CGT, la déclaration de Macron soulève l'enjeu de la pérennité de l'emploi dans notre pays. A l'inverse de Macron, notre organisation estime que la précarité ne peut devenir la norme. Elle rappelle d'ailleurs que dans la Fonction publique le taux de précarité est au minimum de 20%, réalité que notre organisation combat au quotidien.

Cette nouvelle provocation de Macron à l'égard des fonctionnaires ne peut que conduire à s'interroger fortement quant aux intentions réelles du gouvernement, alors que les organisations syndicales consultent actuellement les personnels quant à l'opportunité de signer le projet d'accord sur les Parcours professionnels Carrières et Rémunérations.

La CGT sait que les agents de la Fonction publique peuvent compter sur l'attachement des usagers à leurs services publics et à la Fonction publique. Elle appelle les personnels à la plus grande vigilance et à participer en nombre à la journée unitaire d'action interprofessionnelle du 8 octobre.

## APPEL A CANDIDATURES

**217 Assistant du chef de service / Référent pôle secrétariat** Grade : cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux
Date limite pour le dépôt des candidatures : vendredi 2 octobre 2015

**948/1058 2 Puéricultrices** Grade : cadre d'emplois des puéricultrices territoriales
Date limite pour le dépôt des candidatures : vendredi 2 octobre 2015

**2483 Secrétaire de Commission RSA** Grade : Adjoint administratif
Date limite pour le dépôt des candidatures : vendredi 2 octobre 2015

**2647 Chef d'équipe** Grade : Agent de maîtrise
Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 9 octobre 2015

**611 Agent des travaux publics et agricoles** Grade : Adjoint technique
Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 9 octobre 2015

**822 Référent administratif de l'ASE** Grade : Rédacteur territorial
Date limite pour le dépôt des candidatures : Mercredi 14 octobre 2015

## LA CITATION DE LA SEMAINE

**«Ceux qui ne savent pas où ils vont sont surpris d'arriver ailleurs. »** ***Pierre Dac***

## ILS ONT OSE LE DIRE :

**«Quel con j'ai été de garder des factures ! Franchement… ». « Je suis un homme honnête.»** ***Claude Guéant***

## LE DESSIN DE LA SEMAINE

Privé des indemnités fixées dans l'arbitrage annulé qui l'opposait au Crédit Lyonnais dans l'affaire adidas, Bernard Tapie tente le tout pour le tout et réclame désormais 1 milliard d'euros, calculé selon ce qu'il aurait dû toucher lors de la vente de l'équipementier sportif… Finalement, la pauvre victime, c'est Tapie.

## LA PHOTO DE LA SEMAINE

Affaire des primes en liquide : Claude Guéant en correctionnelle

## *CONTACTER LA CGT*

**Tél 0652435261** vous pouvez nous laisser un message, nous vous rappellerons**.**
**Permanences les mercredis :** 7 octobre 2015, de 15 h 00 à 17 h, au local syndical à l'Hôtel du département à Clermont-Ferrand.
Le syndicat CGT du personnel départemental vous invite à vous connecter le plus souvent possible sur notre site internet : http://cg63cgt.fr/
Les informations sont mises en ligne en temps réel. Pour rester informés classez notre site dans vos favoris.